

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 91 (1965)
Heft: 23

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sont admis en qualité d'étudiants réguliers les porteurs d'un diplôme d'ingénieur ou d'une licence de physique. Aucune condition n'est posée à l'admission des auditeurs ; ceux-ci ne seront toutefois pas admis à certains travaux de laboratoire, à l'étude de l'avant-projet, et aucun certificat ne pourra leur être décerné.

Toute documentation et information peuvent être demandées au Secrétariat de l'Ecole polytechnique, à partir du 15 novembre 1965. Les inscriptions à ce cours seront prises jusqu'au 20 décembre 1965, au Secrétariat de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, 33, avenue de Cour, 1000 Lausanne (Suisse).

CARNET DES CONCOURS

Concours international

pour l'urbanisation de Varna, Bulgarie

Ouverture

Ce concours est organisé par la Municipalité de Varna en vue de l'aménagement de la partie centrale de la ville. Il est ouvert à tous les architectes et urbanistes des sections membres de l'UIA, et a reçu l'approbation de celle-ci.

Les concurrents désirant y prendre part devront adresser, par lettre recommandée, une demande d'inscription avant le 1^{er} décembre 1965, au Conseil populaire municipal de la ville de Varna, département d'architecture et d'urbanisme, Varna, Bulgarie, avec la mention « Concours international ». Tout renseignement est à demander à la même adresse.

Dates limites : questions, 1^{er} mars 1966 ; envoi des projets, 31 août 1966 ; réception des projets, 30 septembre 1966.

Les droits d'inscription s'élèvent à 30 dollars ou leur équivalent en monnaie nationale. Une somme de 20 000 dollars est prévue pour les prix et les acquisitions.

STS

SCHWEIZER. TECHNISCHE STELLENVERMITTLUNG
SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT
SERVIZIO TECNICO SVIZZERO DI COLLOCAMENTO
SWISS TECHNICAL SERVICE OF EMPLOYMENT

ZURICH, Lutherstrasse 14 (près Stauffacherplatz)

Tél. (051) 23 54 26 — Télégr. STSINGENIEUR ZURICH

Fr. 20.— d'inscription pour les employeurs, pour une ou plusieurs places annoncées simultanément et une durée illimitée. Fr. 10.— d'inscription pour les candidats à un emploi (valable 3 mois) y compris l'abonnement à la « liste de places vacantes » (hebdomadaire). Les candidats sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription (à ne remplir qu'une fois) au STS. Seuls les candidats inscrits au STS reçoivent communication des renseignements concernant les emplois offerts et les réponses les concernant.

Emplois vacants

Section du bâtiment

344. *Technicien en bâtiment* ou *dessinateur en bâtiment*. Plans d'exécution et détails. Constructions scolaires. Bureau d'architecte. Lausanne.

348. *Technicien en bâtiment*. Aménagement de magasins. Entrée le 1^{er} janvier 1966. Bureau de construction d'une grande maison de commerce. Zurich.

350. *Ingénieur civil et technicien en génie civil*. Bureau d'ingénieur. Zurich.

352. *Un ingénieur civil*. Calculs et surveillance de chantiers. Bâtiments scolaires, administratifs ou industriels.

Un *technicien*, également pour calculs statiques et dessins, mais sachant faire des piquetages (théodolite), des relevés et ayant quelque connaissance de la route.

Un *dessinateur en béton armé et génie civil*.

Bureau d'ingénieur. Ville de Suisse romande.

354. *Employé technico-commercial*. Contrôle de matériel

d'usine et de chantier, inventaire, téléphone, etc. Age : environ 40-50 ans. Entrée à convenir. Fabrique à Schlieren.

Section industrielle

231. *Chef de vente (technicien diplômé)*, ayant une formation technique générale et une expérience pratique, pour département décolletage et mécanique générale. De langue française ou allemande ; connaissant à fond ces deux langues. Importante entreprise industrielle en Suisse romande.

229. *Ingénieur mécanicien*, ayant pratique dans la climatisation ou dans le dépoussiérage, pour développement d'installations à air, calculs, etc. En outre : *ingénieur mécanicien*, pour essais de laboratoire.

Ingénieur mécanicien ou *ingénieur chimiste* diplômé. Pratique en mécanique générale.

Entrée immédiate ou à convenir. Zurich.

225. *Ingénieur mécanicien*. Construction de machines spéciales. Situation stable et intéressante. Suisse romande.

227. *Technicien mécanicien*. Outillage ; mécanique de précision. En outre : *dessinateur*, pour construction d'appareils électro-acoustiques et électromécaniques. Ville. Canton de Berne.

223. *Technicien en ventilation*. Age : 35 ans au maximum. En outre : *dessinateur*. Bureau d'ingénieur. Zurich.

Sont pourvus les numéros, de 1965 : 93, 109, 221.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir pages 19 et 20 des annonces)

DOCUMENTATION DU BÂTIMENT

(Voir page 22 des annonces)

INFORMATIONS DIVERSES

Place de mesure de laboratoire transistorisée

La place de mesure de laboratoire transistorisée sert à capter automatiquement des spectres de rayonnement nucléaire. Elle se compose du détecteur à scintillation avec préamplificateur dans un blindage en plomb et de l'unité de mesure contenant un amplificateur linéaire avec sélecteur d'amplitude monocanal, l'appareil pour déplacement automatique des positions de seuil, un intégrateur d'impulsion et un appareil haute tension pour le photomultiplicateur du détecteur à scintillation (voir photo de couverture). Ces appareils collaborent de la façon suivante :

Des particules de rayonnement, éventuellement quanta, déclenchent des éclairs lumineux dans le cristal à scintillation du détecteur. Ces éclairs libèrent des électrons dans la photocathode du photomultiplicateur et leur nombre est multiplié au moyen d'un système dit de dynodes. Les impulsions de charge proportionnelles à l'énergie du rayonnement qui se présentent ainsi à l'anode du multiplicateur sont transformées en impulsions de tension dans le préamplificateur du détecteur. Après passage de l'amplificateur linéaire branché à la suite, les impulsions de tension parviennent au sélecteur d'amplitude monocanal. Ce dernier ne laisse passer que les impulsions dont l'amplitude se trouve à l'intérieur du canal réglé dans chaque cas. L'appareil pour déplacement automatique du seuil mène le canal d'amplitude continuellement à travers la gamme de canal complète conformément au temps de balayage choisi au préalable.

La fréquence des impulsions qui atteignent la sortie du sélecteur d'amplitude monocanal est indiquée par un intégrateur d'impulsion et enregistrée par un appareil éventuellement branché extérieurement et ceci en dépendance de la position de seuil. La courbe d'enregistrement représente le spectre différentiel du rayonnement émis par l'échantillon radio-actif examiné.

La place de mesure permet de capter de la façon indiquée, après étalonnage avec un isotope connu, des spectres d'énergie de rayonnement d'isotopes radio-actifs inconnus ou de détecter la dispersion de l'énergie de rayonnement d'isotopes déjà connus occasionnés par la réaction mutuelle avec la matière.